



Grand ménage du printemps Big spring clean-up

CAHIER LOISIRS CULTURE
À L'ENDOS/SEE OVER

- Ménage du printemps
- Agrile du frêne
- Règlement sur l'usage de l'eau
- Stations d'exercices en plein air
- Programmes jeunesse

- Spring Clean-up
- Emerald Ash Borers
- Bylaw on Water Use
- Outdoor Physical Fitness
- Youngsters Programs





Manon Barbe
Mairesse
Mayor

DISTRICT SAULT-SAINT-LOUIS



Richard Deschamps
Conseiller de ville
City Councillor



Nancy Blanchet
Conseillère d'arrondissement
Borough Councillor



Laura Palestini
Conseillère d'arrondissement
Borough Councillor

DISTRICT CECIL-P.-NEWMAN



Serge Declos
Conseiller d'arrondissement
Borough Councillor



Josée Troilo
Conseillère d'arrondissement
Borough Councillor



Monique Vallée
Conseillère de ville
City Councillor

**POUR NOUS JOINDRE
TO REACH US
514 367-6216**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL
LUNDIS 14 AVRIL ET 5 MAI À 19 H 30**

**NEXT COUNCIL MEETINGS
MONDAYS, APRIL 14 AND MAY 5, 7:30 P.M.**

55, AVENUE DUPRAS

Un appui au premier budget de l'Administration Coderre

À titre de mairesse d'arrondissement, une de mes responsabilités est d'être la voix des LaSallois auprès de l'Administration municipale. J'ai donc profité de l'assemblée spéciale d'adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal pour témoigner de la réalité budgétaire des arrondissements et de nos attentes face à la Ville de Montréal.

J'ai d'abord rappelé que la plupart des arrondissements peinent chaque année à boucler leur budget. Or, un exercice d'analyse des crédits budgétaires alloués par la Ville a été réalisé il y a deux ans, mais on ignore toujours ses conclusions. J'ai suggéré qu'on dévoile les résultats de ce travail, qui propose peut-être des indices pour régler le problème du financement des arrondissements.

Également, j'ai signalé que LaSalle avait été confronté à 3,5 M\$ en dépenses non prévues à la fin de 2013. À la lumière de cette difficile fin d'année, j'ai demandé que la Ville explore des pistes de solution afin que les arrondissements puissent procéder à leur préparation budgétaire 2015 sans toujours craindre les mauvaises surprises. L'Administration Coderre a répondu favorablement à cette demande et a annoncé la création d'un groupe de travail sur le financement des arrondissements, où l'on m'a demandé de siéger.

Bien qu'essentiels à la qualité de vie des LaSallois et des Montréalais, plusieurs édifices et équipements municipaux sont désuets ou manquent d'entretien. J'ai proposé que la Ville amorce une véritable réflexion sur les investissements nécessaires à la préservation ou au remplacement des infrastructures, du parc immobilier et des équipements. Tous les élus de Montréal doivent travailler ensemble à trouver des solutions, dans la ville centre comme en arrondissement, toutes couleurs politiques confondues. Il faut amorcer un retour du balancier et recommencer à investir massivement dans le maintien de nos immeubles et de nos équipements.

J'ai donc annoncé, tout comme Richard Deschamps et Monique Vallée, que nous appuyions le budget de l'Administration Coderre. Mon appui a toutefois été donné sous réserve que ce budget soit l'amorce d'une évolution budgétaire en vue de résoudre les problèmes systémiques de Montréal. Tout en restant vigilant, il faut permettre à la nouvelle Administration d'exprimer sa vision et démontrer notre désir de contribuer à l'élaboration de cette vision commune de l'avenir de Montréal.

Manon Barbe

MAYOR'S MESSAGE

Support for the Coderre Administration's First Budget

As Borough Mayor, one of my responsibilities is to be LaSalle residents' voice in dealing with the City's Administration. I therefore took the opportunity of Ville de Montréal's special 2014 budget adoption meeting to give evidence of the boroughs' budget reality and our expectations with regard to Ville de Montréal.

To begin with, I mentioned, as a reminder, that most of the boroughs struggle to balance their budget every year. Although an analysis of the budget credits allotted by the City was conducted two years ago, we still don't know what the conclusions were. I suggested that we be informed of the findings of this work, which may propose possible solutions to solve the boroughs' funding problem.

Moreover, I pointed out that LaSalle had been confronted with \$3.5 million in unbudgeted expenditures at the end of 2013. In light of this difficult year-end, I asked the City to explore potential solutions so that the Boroughs can go ahead with drawing up their budget for 2015 without the fear of bad surprises. The Coderre Administration favourably responded to this request and announced the creation of a working team on borough financing that I was asked to join.

Although essential to LaSalle and Montreal residents' quality of life, a number of municipal buildings and facilities are functionally obsolete or lack maintenance. I have suggested that the City carefully examine the investments needed to preserve or replace infrastructures, the housing inventory and facilities. All Montréal elected representatives must work together to find solutions, in the central city as in the borough—all political parties combined. A turnaround in the situation must be initiated and massive investments must be undertaken, once again, to maintain our buildings and our facilities.

I therefore announced, as did Richard Deschamps and Monique Vallée, that we support the Coderre Administration's budget. My support has nevertheless been given on condition that this budget be the beginning of budget changes in order to solve Montréal's systemic problems. While keeping a close watch over the situation, we must allow the new Administration to express its vision and demonstrate our desire to contribute toward developing this common vision of the future of Montréal.

Manon Barbe

Grand ménage du printemps

LA PROPRETÉ, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

D'avril à mai, LaSalle s'affaire à faire disparaître les saletés accumulées au cours de l'hiver dans les 187 km de rues, 358 km de trottoirs et dans plus de 40 parcs et espaces verts. Les activités du ménage du printemps comprennent :

- Le lavage des trottoirs
- Le balayage et le lavage des rues
- Le nettoyage des pistes cyclables, des ruelles et des parcs
- Le colmatage des nids-de-poule
- Le démantèlement des bandes de patinoires et l'installation des accessoires de jeux dans les parcs
- L'installation de mobilier urbain

Pour nous donner un coup de pouce

Pour nous permettre de mieux effectuer nos opérations, merci de respecter, à compter du 16 avril, les interdictions de stationnement (demi-journée par semaine) indiquées sur les panneaux de signalisation.

Nous vous invitons également à nettoyer et à fleurir votre parterre, à coopérer à la propreté des lieux publics en jetant vos papiers dans les paniers, à jeter vos mégots dans les cendriers à l'extérieur des édifices, à ramasser en tout temps les excréments de votre chien, etc.

Pour un arrondissement propre, travaillons ensemble!



Big Spring Clean-Up

CLEANLINESS— EVERYONE'S RESPONSIBILITY

From April to May, LaSalle is busy clearing away all the dirt accumulated during the winter on the 187 km of streets, on the 358 km of sidewalks and in the more than 40 parks and green spaces. The spring clean-up operations include:

- Washing the sidewalks
- Sweeping and washing the streets
- Cleaning the bicycle paths, lanes and parks
- Filling the potholes
- Dismantling the skating rink boards and installing playground equipment in the parks
- Installing urban furniture

To give us a helping hand

So we can better carry out our operations, please comply with the parking restrictions starting April 16 (half a day per week), as marked on the signs.

We also encourage you to clean your grounds, plant some flowers and cooperate in keeping public grounds clean, by putting your papers in the litter baskets and your cigarette butts in the ashtrays outside public buildings, by picking up your dog's droppings at all times, etc.

For a clean borough, let's work together!

LaSalle, plus de 100 ans d'histoire...



Les olympiades du parc Lacharité, en 1962, tiennent en haleine de nombreux athlètes et leurs supporters...

Many athletes and their fans are totally breathless, watching the Olympics at parc Lacharité in 1962...

DÉNEIGEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES EFFICACES



SNOW CLEARANCE New, Efficient Practices

Pour cet hiver, qui aura été froid et neigeux et surtout qui ne voulait plus finir, 17 jours de chargement en cinq opérations et 17 jours de déblaiement (total et partiel) des rues auront été nécessaires pour se débarrasser de quelque 210 cm de neige tombés.

Optimiser les opérations : notre priorité

Après avoir apporté différentes améliorations au fil des derniers hivers pour maintenir nos rues et nos trottoirs sécuritaires, l'arrondissement, toujours soucieux de peaufiner ses méthodes, a mis à l'essai cet hiver de nouvelles façons de faire qui ont donné des résultats concluants :

- Débuter les opérations de déneigement à 7 h au lieu de 8 h.
- Souffler la neige sur certains terrains dans l'emprise de la Ville, ce qui représente 10 % de la neige.
- Effectuer les chargements sur les terrasses en même temps que sur les autres rues résidentielles.
- Mise en place d'une nouvelle signalisation et d'un numéro Info-stationnement autour des écoles pour un déneigement sécuritaire en soirée (18 h à 24 h).
- Adhésion au service en ligne Info-Remorquage de la Ville de Montréal.

D'autres initiatives seront proposées l'an prochain pour rendre encore plus performantes les opérations de déneigement. En plus des efforts mis en place par l'arrondissement, votre collaboration demeure essentielle et nous vous invitons à respecter en tout temps les règles de stationnement et à ne déverser en aucun cas de neige dans la rue après le passage de la souffleuse.

All told, for the winter of 2013-14—which was a cold and snowy one, and above all, just didn't want to finish—17 days of loading, in five operations, and 17 days of total and partial snow clearing along the streets were necessary to get rid of the approximately 210 cm of snow that fell.

Optimizing operations: our priority

This past winter, after having made various improvements over the past few snowy seasons to keep our roads and sidewalks safe, the Borough—always concerned about perfecting its methods—tested new ways and means, which produced conclusive results:

- Starting snow clearance operations at 7 a.m. instead of 8 a.m.
- Blowing the snow onto certain properties within the City's right-of-way; this represented 10% of the snow
- Carrying out snow loading operations on the terrasses at the same time as on the other residential streets
- Installing new signs and an info-parking (Info-stationnement) phone number around the schools, for safe snow clearance operations in the evening (6 p.m. - midnight)
- Taking part in Ville de Montréal's online towing information service (Info-Remorquage)

Other initiatives will be recommended next year to make snow clearance operations even more efficient. In addition to the actions taken by the Borough, your cooperation continues to be essential and we urge you to comply with the parking rules at all times and not to dump any snow on the street, under any circumstances, after the snowblower has passed.

PREMIER CAS D'INFESTATION DE L'AGRILE DU FRÊNE DÉPISTÉ À LASALLE



Les frênes occupent une place importante dans le paysage urbain et rural. On les retrouve couramment dans les parcs et le long des rues. Malheureusement, l'agrile du frêne menace la forêt urbaine montréalaise et c'est avec déception que le premier cas d'infestation a été récemment déposé à LaSalle, plus précisément à l'écocentre. L'agrile est un petit insecte, originaire d'Asie, qui a causé depuis 2002 la perte de plus de 20 millions de frênes sur le continent nord-américain. Si cet insecte peut produire de tels ravages, c'est qu'il n'a pas, sous nos latitudes, de prédateur particulier pour limiter sa prolifération.

Par mesure préventive, le frêne infesté a été abattu cet hiver. L'abattage doit s'effectuer entre le 1^{er} octobre et le 15 mars afin d'éviter la propagation. Les autres frênes se trouvant dans un rayon de 1000 mètres de l'arbre infesté ont été inspectés. Afin d'éviter la propagation, certains frênes ont été abattus et seront remplacés ultérieurement par une autre essence d'arbre. Les frênes matures en bonne santé quant à eux seront soumis à un traitement aux pesticides afin de les préserver.

L'arrondissement de LaSalle a recensé tout près de 1000 frênes sur son territoire, excluant ceux sur le domaine privé. Un suivi attentif est effectué et tous les efforts sont déployés pour limiter la prolifération de l'agrile.

Ramassage de branches d'arbres

Afin de réduire les ravages potentiels de l'agrile du frêne, **contactez le 311** et vos branches d'arbres (feuillus) seront ramassées dans les jours suivants. IMPORTANT : les **branches de conifères** doivent être apportés à l'écocentre.

Pour plus de détails concernant l'agrile : ville.montreal.qc.ca/agrile

FIRST CASE OF EMERALD ASH BORER INFESTATION DETECTED IN LASALLE

There are many ash trees in the urban and rural landscapes. They are commonly found in parks and along the streets. Unfortunately, the emerald ash borer is threatening Montréal's urban forest and we are disappointed to note that the first case of infestation was recently detected in LaSalle, at the ecocentre, to be precise. The emerald ash borer is a small insect from Asia that has caused the loss of over 20 million ash trees in North America since 2002. If this insect can cause such severe damage, it is because in our part of the world, it has no particular predator to limit its proliferation.

As a precaution, the infested ash tree was cut down this winter. Such tree cutting must be carried out between October 1 and March 15 in order to prevent any spreading. The other ash trees located within a radius of 1,000 metres from the infested tree were inspected. To prevent such spreading, some ash trees were cut down and will be replaced, at a later date, by another type of tree. As for mature ash trees in good health, they will be subject to a pesticide treatment in order to preserve them.

The borough of LaSalle made a list of nearly 1,000 ash trees on its territory, excluding those on private property. Close monitoring is being carried and the utmost is being done to limit the proliferation of emerald ash borers.

Tree branch pick-ups

In order to cut down on the potential devastating effects of the emerald ash borer, **phone 311** and your broad-leaved tree branches will be picked up in the next few days. PLEASE NOTE: **Needle-leaved tree branches** must be brought to the ecocentre.

For further details on emerald ash borers: ville.montreal.qc.ca/agrile



NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Depuis le 20 juin 2013, les citoyens des 19 arrondissements de la Ville de Montréal doivent respecter la nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable. Voici un aperçu des règles à suivre pour vous éviter une amende.

Arrosage

S'il ne pleut pas, l'arrosage est permis pour les adresses paires aux dates paires et pour les adresses impaires aux dates impaires.

- Entre 20 h et 23 h, avec un arroseur amovible ou tuyau poreux.
- La nuit entre 3 h et 6 h, avec un système automatique, qui doit être muni d'une sonde d'humidité.
- L'arrosage manuel des végétaux est permis en tout temps.

Autour de la maison

Lorsque vous utilisez un tuyau ou un équipement relié à l'aqueduc dans les situations citées ci-dessous, des règles sont également à suivre.

- Le remplissage d'une piscine est interdit entre 6 h et 20 h. Il est toutefois permis en tout temps du 1^{er} avril au 15 mai.
- Le lavage des surfaces pavées (ex. asphalté), des patios ou des murs extérieurs est interdit, sauf à l'occasion de travaux de construction, d'aménagement ou pour des raisons de salubrité. Il est permis en tout temps entre le 1^{er} avril et le 15 mai.
- Il est interdit de laisser ruisseler l'eau dans la rue ou sur les propriétés voisines.
- Tout bassin paysager comprenant une cascade ou un jet d'eau doit être muni d'un système de recirculation d'eau.

Pour plus détails, communiquez avec le 311 ou consultez le site Internet du Service de l'eau : ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

NEW BYLAW ON WATER USE

Since June 20, 2013, residents in Ville de Montréal's 19 boroughs have had to comply with the new Bylaw on Water Use. Here is a summary of the rules to follow in order to avoid a fine:

Watering

If it doesn't rain, properties at even-numbered addresses may be watered on even-numbered dates, and odd-numbered addresses on odd-numbered dates:

- between 8 p.m. and 11 p.m. with a portable sprinkler or soaker hose
- between 3 a.m. and 6 a.m. with an automatic system, which must be equipped with a rain sensor
- by hand at all times for plants and vegetables

Around the house

When you use a hose or a device connected to the water supply system in the situations mentioned below, there are also rules to follow:

- It is prohibited to fill a pool between 6 a.m. and 8 p.m. However, April 1 – May 15, you are allowed to do so at any time.
- Washing paved surfaces (asphalt, for example), patios and outside walls is prohibited, except during construction and landscaping work or as a health measure. However, April 1 – May 15, you are allowed to do so at any time.
- It is prohibited to let water run on the street or on neighbours' properties.
- All decorative ponds with waterfalls, water fountains or water jets must have a water recycling system.

More details may be obtained on the *Service de l'eau's* Internet site (ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal) or by phoning 311.



JOURNÉE VERTE

Samedi 10 mai, 8 h 30 à 15 h

Stationnement des Travaux publics, 7277, rue Cordner
Distribution de compost et de copeaux de bois.

Détails à venir dans *Le Messenger LaSalle*
et sur le site Internet :

ville.montreal.qc.ca/lasalle

GREEN DAY

Saturday, May 10, 8:30 a.m. – 3 p.m.

Travaux publics parking lot, 7277 rue Cordner
Distribution of compost and wood chips.

Details to follow in *Messenger LaSalle*
and on the Internet site:

ville.montreal.qc.ca/lasalle



DES TRAVAUX? UN PERMIS!

Pour construire un garage, ajouter une remise de jardin ou une terrasse à votre propriété, modifier les fondations, la structure, les divisions d'un bâtiment ou encore remplacer une fenêtre, installer une piscine ou aménager un stationnement, vérifiez d'abord le type d'autorisation dont vous avez besoin. Quand vous aurez votre permis en main, cela signifiera que tout est réglementaire et sécuritaire, la bonne façon d'éviter des problèmes éventuels avec vos voisins, les autorités ou un futur acheteur.

Renseignements sur les permis : 311

PERMIT FIRST, WORK NEXT!

To build a garage, add a garden shed or a deck to your property, modify the foundation, the structure or the separations of a building or to replace a window, install a pool or set up parking facilities, first check the type of authorization you need. Once you have obtained your permit, it will mean that everything is safe and in keeping with the law—the right way to avoid potential problems with your neighbours, the authorities or a future buyer.

Information on permits: 311



LES RÈGLES D'OR POUR L'ORGANISATION D'UNE VENTE-DÉBARRAS

Vous désirez organiser une vente-débaras pour vous départir d'un tas de choses qui ne vous servent plus, voici quelques indications qui vous seront utiles :

- La vente doit avoir lieu entre 8 h et 20 h et ne pas durer plus de deux jours consécutifs.
- Seulement deux ventes-débaras sont autorisées par année par terrain.
- Vous devez vous procurer un certificat d'autorisation (10 \$) au bureau Accès LaSalle (55, av. Dupras).

Rens. : 311 ou ville.montreal.qc.ca/lasalle

THE GOLDEN RULES FOR ORGANIZING A GARAGE SALE

Would you like to organize a garage sale to get rid of lots of things that you no longer want? Here is some information that will be useful to you:

- The sale must take place between 8 a.m. and 8 p.m. and not be held for more than two consecutive days.
- Only two garage sales are allowed per year on the same property.
- You must obtain a certificate of authorization (\$10) at the Accès LaSalle office, 55, avenue Dupras.

Info.: 311 or ville.montreal.qc.ca/lasalle

LES MODULES DU SKATEPARK SERONT INSTALLÉS AU PARC RAYMOND

Les jeunes amateurs de planches pourront s'adonner très bientôt à leur activité favorite au parc Raymond, à l'arrière du LaSalle Community Comprehensive High School. Les modules avaient été retirés et remisés pour la saison hivernale à la suite de l'aménagement des nouveaux jeux d'eau au centre sportif Dollard-St-Laurent.

SKATEPARK MODULES Will Be Installed At PARC RAYMOND

Skateboarders will be able to indulge in their favourite activity very soon at parc Raymond, behind LaSalle Community Comprehensive High School. The modules had been removed and stored for the winter, when new splash pads (water play facilities) were installed at Centre sportif Dollard-St-Laurent.



ANTENNES SATELLITES OU PARABOLIQUES : DES RÈGLES À RESPECTER

Aucun permis n'est requis pour installer une antenne satellite ou parabolique, mais certaines règles doivent être respectées.

Nombre d'antennes autorisé

Une seule antenne est permise par logement et trois par commerce ou industrie, exception faite des édifices de quatre étages ou plus qui sont soumis aux mêmes restrictions que les autres bâtiments, sauf à celles concernant l'emplacement sur le toit.

Emplacements autorisés et normes

- Pour être conforme, une antenne doit être installée dans la moitié arrière du **mur latéral** de la maison.
- Sur un **toit plat**, elle doit être à une distance d'au moins deux mètres des murs jusqu'à la moitié arrière des murs latéraux.
- Enfin, sur un **toit en pente**, elle doit être sur la partie arrière du toit.

Emplacements interdits

Malgré leur utilité, les antennes ne sont pas très esthétiques. C'est pourquoi il est interdit de les installer sur :

- la façade d'un édifice;
- un mur latéral donnant sur une rue;
- un support;
- un balcon;
- le sol.

Dimensions autorisées

- Dimension maximale de l'antenne : 65 cm de diamètre ou 0,33 m² au total.
- Hauteur maximale : un mètre à partir du point le plus élevé du toit.

Pour en savoir davantage, contactez le 311 ou visitez le ville.montreal.qc.ca/lasalle

RULES TO FOLLOW FOR ANTENNAS AND SATELLITE DISHES

No permit is required to install an antenna or satellite dish, but certain rules must be followed.

No of antennas or dishes allowed

One single antenna or dish is allowed per dwelling and three per commercial establishment or industrial firm, except for buildings with four floors or more, which are subject to the same restrictions as the other buildings, but not those relating to the location on the roof.

Authorized locations and standards

- To comply with the rules, a dish or antenna must be installed on the back half of the **side wall** of the house.
- On a **flat roof**, it must be at a distance of at least two metres from the walls, up to the back half of the side walls.
- And lastly, on a **sloping roof**, it must be on the back part of the roof.

Prohibited locations

Despite their usefulness, dishes and antennas don't look so good. It is therefore prohibited to install them on:

- the front façade of a building
- a side wall overlooking a street
- a frame
- a balcony
- the ground

Dimensions allowed

- Maximum dimension of antenna or dish: 65 cm in diameter or a total of 0.33 square metres.
- Maximum height: one metre from the highest point of the roof.

Further information may be obtained on the Internet (ville.montreal.qc.ca/lasalle) or by phoning 311.



SECTION DÉDIÉE AUX CHANTIERS : ville.montreal.qc.ca/lasalle

Parce que LaSalle est notre milieu de vie, l'arrondissement met en chantier, chaque année, de nombreux projets d'infrastructures et d'immobilisations. Dorénavant, vous pourrez obtenir des renseignements concernant les chantiers en cours à LaSalle par l'entremise d'une section dédiée à ce sujet sur le site Internet.

SECTION ON WORKSITES: ville.montreal.qc.ca/lasalle

Because LaSalle is our home environment, the Borough undertakes a number of infrastructure and capital investment projects every year. From now on, you will be able to get information on the work projects under way in LaSalle, in a section—on our Internet site—dedicated to this news.

INFO-TRAVAUX LASALLE

514 367-6000, poste 6497
info.travaux.lasalle@ville.montreal.qc.ca



VIVRE À LaSALLE AVEC SON ANIMAL

Pour que la cohabitation des humains et des animaux de compagnie soit harmonieuse, il est impératif de respecter certaines règles. La patrouille animale de l'arrondissement vous invite à adopter de bonnes habitudes.

LIVING IN LaSALLE WITH YOUR PET

So that humans and pets can live together in harmony, it is of the utmost importance that certain rules be followed. The borough animal patrol urges you to adopt good habits.



PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

- Votre chien doit être muni d'une médaille d'identité (25 \$) émise par l'arrondissement au Bureau Accès LaSalle ou dans la plupart des cliniques vétérinaires de LaSalle.
- Vous devez obligatoirement tenir votre chien en laisse dans les rues et sur les trottoirs.
- Tous les espaces verts sont interdits aux chiens, à l'exception des parcs de l'Aqueduc et du canal de Lachine.
- Les excréments de votre animal doivent être ramassés sur le champs et disposés adéquatement dans une poubelle, les contrevenants se verront remettre une amende.
- Nombre de chiens maximum par logement : 2 chiens (âgés de 2 mois et plus)

Aire d'exercice réservée aux chiens

À l'angle des rues Pigeon et Lapierre, le parc canin Frederick-Mackenzie est accessible aux chiens dont les maîtres sont membres de l'association Les Amis des animaux (514 235-4945)

DOG OWNERS

- Your dog must have an ID tag (\$25) issued by the Accès LaSalle office or at most veterinarian clinics in LaSalle.
- You must keep your dog on a leash along streets and sidewalks.
- Dogs are prohibited on all green spaces, except for the parks along the Aqueduct and Lachine Canal.
- Your dog's droppings must be picked up and properly disposed of in a garbage can; if you fail to do so, you will be subject to a fine.
- Maximum number of dogs per dwelling: 2 dogs (2 months and over)

Dog park

At the corner of Pigeon and Lapierre streets, the Frederick-Mackenzie dog park is accessible to dogs whose masters are members of the *Les Amis des animaux* association (514 235-4945).



PROPRIÉTAIRES DE CHATS

- Assurez-vous que votre chat demeure sur votre propriété afin qu'il ne nuise pas au voisinage.
- Munissez votre animal d'un médaillon d'identité, ce qui permet de le retrouver plus facilement s'il se perd. IMPORTANT : l'arrondissement n'émet aucune médaille d'identité pour les chats.

CAT OWNERS

- Make sure your cat stays on your property so that it isn't a neighbourhood nuisance.
- Get an ID tag for your pet so that it can be found more easily if it gets lost. PLEASE NOTE: The Borough does not issue any ID tags for cats.

Un animal en bonne santé!

- Pour éviter les problèmes de surpopulation et les « désagréments » liés aux chaleurs de votre animal, faites-le stériliser.
- Assurez-vous de sa bonne santé et suivez le programme de vaccination qu'on vous conseille.

Pour tout renseignement concernant la réglementation sur les chiens et les chats ou pour loger une plainte, n'hésitez pas à composer le 311.

An animal in good health!

- To avoid problems of overpopulation and troubles when your pet is in heat, have it neutered.
- Make sure your pet is in good health and follow the vaccination program recommended by your veterinarian.

For any information regarding rules and regulations on dogs and cats or to file a complaint, don't hesitate to phone 311.



De l'exercice sous le soleil !

Exercise Under the Sun!

Un circuit de conditionnement physique en plein air est accessible à tous à l'angle du boul. LaSalle et de la rue Gagné. Faites-y un arrêt lors d'une randonnée à vélo ou d'une marche de santé : voilà une façon agréable de faire de l'exercice tout en faisant le plein d'un bon bol d'air frais.

À chaque station, un panneau illustre les exercices suggérés et donne des consignes pour bien les exécuter. Le circuit est composé de 5 stations comptant plus de 40 exercices divisés en 2 programmes de niveaux différents : facile et difficile.

Ces stations d'exercice ont été installées à l'automne 2013 grâce à l'appui de l'arrondissement à la démarche de la Table de concertation des aînés de LaSalle dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés ».

An outdoor physical fitness trail is accessible to everyone at the corner of boulevard LaSalle and rue Gagné. Drop by there on a bike ride or health walk—an enjoyable way to do some exercise, while getting your fill of fresh air.

There you will find various exercise structures. Posted at each exercise "station" is a sign illustrating the exercises suggested and instructions on how to do them well. Along the trail are 5 stations offering over 40 exercises divided into 2 programs at different levels: easy and difficult.

These exercise stations were installed last fall, thanks to the Borough's support for the efforts of the Table de concertation des aînés de LaSalle, within the senior-friendly municipality program (*Municipalité amie des aînés*).

Tous les lundis, du 28 avril au 2 juin : collecte de résidus verts

Résidus acceptés : feuilles mortes, résidus horticoles, résidus de déchaumage du terrain, rognures de gazon, résidus du potager et des arbres fruitiers. Pour vous départir de vos branches mortes, appelez le 311.

Contenants acceptés

Tout contenant réutilisable : boîte de carton, poubelle et sac de papier (pas de sac de plastique).

Lieu de dépôt

Déposez vos contenants en bordure du trottoir sur votre propriété après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de la collecte.

Every Mondays, from April 28 to June 2: Green Waste Collection

Green waste accepted: leaves, gardening waste, waste from dethatching the grounds, grass clippings, waste from vegetable gardens and fruit trees. To dispose of all your dead branches, phone 311.

Containers accepted

All reusable containers: cardboard boxes, garbage cans and paper bags (no plastic bag).

Where to place the waste

Place your bags or containers on the outer edge of your property, just before the sidewalk, after 7 p.m. the day before the collection or before 7 a.m. on the morning of the collection.



Deux organismes laSallois pourront poursuivre leur travail de terrain auprès des jeunes



Merci à la maison des jeunes La Bicoque

Deux organismes jeunesse très actifs à LaSalle, le Club garçons et filles et la Maison des jeunes, ont vu plusieurs de leurs projets visant la prévention de la criminalité et de l'incivilité reconnus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), par la Ville de Montréal et par l'arrondissement, qui y ont injecté les fonds nécessaires à leurs actions sur le terrain.

Le Club garçons et filles réalisera le projet « Ma place... c'est au Club » qui offre aux 5-18 ans de l'aide au devoir en semaine et du tutorat le samedi en collaboration avec les parents et les intervenants du milieu scolaire. Actifs depuis quelques années, les animateurs de milieu liés au projet « La Van » poursuivront leur travail de terrain directement là où les jeunes se rassemblent pour établir des relations de confiance et prévenir le cercle vicieux de la délinquance.

L'autre joueur important auprès de la clientèle jeunesse à risque est la Maison des jeunes. Les trois volets de son projet « Bien vivre dans mon milieu » visent le développement du leadership et de l'estime de soi : mieux connaître son milieu de vie, expérimenter la création artistique et acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur. Un travailleur de milieu sera présent auprès des 12-17 ans pour les aider à résoudre leurs problèmes de violence, de consommation, etc.

Tous ces projets s'inscrivent dans les grandes orientations du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion et les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Two LaSalle Organizations Will Be Able to Pursue Their Field Work With Youngsters

Two very active youth organizations in LaSalle, the Boys & Girls Club and the Maison des jeunes, have had the satisfaction of seeing a number of their projects—aimed at crime prevention as well as rude and uncivilized behaviour—recognized by the *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*, by Ville de Montréal and by the Borough, which have injected the funds required for their actions in the field.

The Boys & Girls Club will be carrying out the "*Ma place... c'est au Club*" program, which offers 5-18-year-olds assistance with their homework on weekdays as well as tutoring on Saturdays, in cooperation with parents and school representatives. Active for the past few years, the streetworkers associated with the *La Van* program will pursue their field work directly where youngsters get together, in order to develop relations of trust and try to prevent the vicious circle of delinquency.

Maison des jeunes is the other major player among high-risk youth. The goal of its three-part project ("*Bien vivre dans mon milieu*") is to develop leadership and self-esteem, by better familiarizing youngsters with their living environment and giving them a chance to discover their creative skills as well as acquire useful knowledge and skills for their future development. The presence of a community worker among 12-17-year-olds will help them resolve their problems relating to violence, consumption, etc.

All these projects come within the main orientations of the Québec government's action plan for solidarity and inclusion and Montreal's strategic priorities to fight poverty and social exclusion.



L'ARRONDISSEMENT ADHÈRE AU PROGRAMME DE LA VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR (VATL)

L'arrondissement est heureux de participer au programme de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) visant à offrir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, de 12 ans et plus, une vignette accordant la gratuité d'entrée à leur accompagnateur aux établissements adhérents. Cette vignette vise à faciliter l'accès au loisir des personnes handicapées.

Où la vignette est-elle acceptée?

Dans plus d'une centaine d'endroits à Montréal : musées, festivals, théâtres, lieux d'activités sportives et de plein air, cinémas, etc. L'arrondissement de LaSalle participe fièrement à cette initiative en acceptant la vignette aux endroits suivants : à l'Aquadôme, au centre sportif Dollard-St-Laurent, à l'aréna Jacques-Lemaire et au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Pour obtenir la liste complète : www.altergo.net

Pour obtenir une vignette

La personne nécessitant d'être accompagné doit visiter le www.vatl.org et remplir le formulaire en ligne pour recevoir sa vignette par la poste. Pour plus de détails, contactez AlterGo (info@altergo.net ou 514 933-2739).

THE BOROUGH SUPPORTS THE TOURIST AND LEISURE COMPANION STICKER (TLCS) PROGRAM

The borough is pleased to take part in the Tourist and Leisure Companion Sticker (TLCS) program, which offers this sticker to 12-year-olds and over with a functional limitation, so that their companion can have free admission to participating establishments. The purpose of this sticker is to make it easier for the disabled to take part in leisure activities.

Where is the sticker accepted?

At over one hundred locations in Montréal: museums, festivals, theatres, sports activity and outdoor locations, movie theatres, etc. The borough of LaSalle proudly takes part in this initiative, by accepting the sticker at the following locations: the Aquadôme, Centre sportif Dollard-St-Laurent, Aréna Jacques-Lemaire and Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. The full list of these places may be found on the Internet (www.altergo.net).

To obtain a sticker

Anyone who needs to have a companion to take part in such activities should fill out the online form at www.vatl.org in order to receive a sticker by mail. For further details, contact AlterGo by email (info@altergo.net or by phone (514 933-2739).

Évitez la principale cause d'accidents...

**Sur le boulevard Newman,
ne tournez à gauche
que si le feu est vert et la voie libre.**

Les policiers émettront des CONTRAVENTIONS
aux automobilistes qui tournent à gauche
sur un feu jaune ou rouge.

Avoid the Main Cause of Accidents...

**On boulevard Newman,
don't turn left
unless the light is green
and the road is clear.**

Police officers will be issuing TICKETS
to motorists turning left on a yellow or red light.

